



A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3A/2020/3754/166 du 23 novembre 2020, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la société à responsabilité limitée « Les Petits Tournesols » à modifier une crèche à Brouch, 83b, route d'Arlon.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 11 janvier 2021 inclus.

Tuntange, le 2 décembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire ff,